



Fédération Française de Kickboxing Muaythai et Disciplines Associées
BPJEPS OCCITANIE / SAISON 2021 – 2022

DOSSIER DE CANDIDATURE

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport
Spécialité « *EDUCATEUR SPORTIF* » Mention « *SPORTS DE CONTACT ET DISCIPLINES ASSOCIEES* »

Dossier à retourner (uniquement les 8 premières pages) avant le :

1^{er} FEVRIER 2022 à l'adresse suivante :

**FFKMDA – Service Formation
38 rue Malmaison
93170 BAGNOLET**

Lieu de la Formation :
**CREPS DE MONTPELLIER
2, avenue Charles Flahault –
34090 Montpellier**

*Photo d'identité à
coller*

*(Originale
obligatoire, pas une
copie)*

ETAT CIVIL :

Mme / M. :

Prénom : NOM de jeune fille :

Date de Naissance : Lieu de Naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code Postale : Commune :

Téléphone (fixe) :

Téléphone (portable) :

Adresse Mail (**OBLIGATOIRE, à écrire en Majuscule ci-dessous**) :

.....



Fédération Française de Kickboxing Muaythai et Disciplines Associées
BPJEPS OCCITANIE / SAISON 2021 – 2022

Diplômes scolaires et universitaires obtenus

INTITULE DU DIPLOME	ANNEE ET LIEU D'OBTENTION

Expériences Professionnelles

EMPLOYEUR	ANNEE	MISSIONS



Fédération Française de Kickboxing Muaythai et Disciplines Associées
BPJEPS OCCITANIE / SAISON 2021 – 2022

Situation Professionnelle Actuelle

NOM de l'employeur :

Adresse :

Statut :

Missions :

.....
.....
.....

Expériences Sportives (Sports pratiqués)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....



Fédération Française de Kickboxing Muaythai et Disciplines Associées

BPJEPS OCCITANIE / SAISON 2021 – 2022

➤ Conditions prévisionnelles de déroulement de l'alternance durant la formation

Structure de stage :

Adresse :

Code Postale : Commune :

NOM et Prénom du tuteur :

Diplôme du tuteur (Minimum BPJEPS dans le champ des disciplines de la FFKMDA) :

.....

Numéro carte professionnelle du tuteur (**obligatoire**) :

Documents à joindre au dossier

- Photocopie du BMF 2° délivré par la FFKMDA (ou BMF 2° délivré sous la FFSCDA jusqu'au 31 août 2015) ;
- Photocopie du BMF 3° délivré par la FFKMDA (ou BMF 3° délivré sous la FFSCDA jusqu'au 31 août 2015) ;
- Photocopie du diplôme de secouriste (conféré Annexe IV page 6 de ce dossier) en cours de validité ;
- Photocopie de la pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) recto verso **en couleur**
- Certificat médical (joint en page 7 de ce dossier) **daté de moins de 3 mois à compter de l'entrée en formation** complété par votre médecin traitant ;
- Photocopie de l'assurance en responsabilité civile ;
- Photocopies de l'attestation de recensement **et** du certificat individuel de la journée d'appel de préparation à la défense **pour les personnes âgées de moins de 25 ans** ;
- Deux enveloppes (**format A4**) timbrées et libellées à votre NOM et adresse postale
- Un chèque de 150,00 euros (qui sera encaissé après les tests de sélection)
- Une copie du solde disponible sur votre CPF (pour les personnes qui souhaitent l'utiliser)



Fédération Française de Kickboxing Muaythai et Disciplines Associées
BPJEPS OCCITANIE / SAISON 2021 – 2022

Tests de sélection

Date : Samedi 5 Mars 2022

Horaires : 9h00 – 17h00

Epreuves :

- Une épreuve écrite de deux heures sur une thématique spécifique aux sports de contacts ;
- Un QCM de 45 minutes sur le thème du sport en général (pas uniquement sur les sports de contacts) ;
- Une lettre de motivations à rédiger en une heure

Positionnement des candidats et formation des tuteurs

Date : Samedi 12 Mars 2022

Horaires : 9h00 – 17h00

Entrée en formation

Date : Samedi 12 Mars 2022

Horaires : 9h00 – 17h00

Contacts :

Service Formation de la FFKMDA :

☎ 01.84.21.00.13

✉ kabala.pascal@orange.fr

✉ anthony.vieira@ffkmda.fr



Fédération Française de Kickboxing Muaythai et Disciplines Associées
BPJEPS OCCITANIE / SAISON 2021 – 2022

Extrait de l'annexe IV de l'arrêté du BPJEPS Spécialité « *éducateur sportif* » mention « *Sports de contact et disciplines associées* » stipulant la liste des diplômes de secourisme valables pour l'entrée en formation.

ANNEXE IV : EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

Les exigences préalables ont pour but de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder à la mention « *sports de contact et disciplines associées* » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) spécialité « *éducateur sportif* ».

Les exigences préalables à l'entrée en formation du BP JEPS spécialité « *éducateur sportif* » mention « *sports de contact et disciplines associées* » sont les suivantes :

Le(la) candidat(e) doit être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivantes :

- « *prévention et secours civiques de niveau 1* » (**PSC 1**) ;
- « *attestation de formation aux premiers secours* » (**AFPS**) ;
- « *premiers secours en équipe de niveau 1* » (**PSE 1**) en cours de validité ;
- « *premiers secours en équipe de niveau 2* » (**PSE 2**) en cours de validité ; -
- « *attestation de formation aux gestes et soins d'urgence* » (**AFGSU**) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
- « *certificat de sauveteur secouriste du travail* » (**SST**) en cours de validité



Fédération Française de Kickboxing Muaythai et Disciplines Associées
BPJEPS OCCITANIE / SAISON 2021 – 2022

BPJEPS « *Educateur Sportif* »
Mention « *Sports de Contact et Disciplines Associées* »

CERTIFICAT MEDICAL

Pour être valable, ce certificat doit être délivré moins de 3 mois avant la date d'entrée en formation

Examen médical approfondi et spécifique réalisé par un médecin devant posséder des qualifications reconnues par l'ordre ainsi que des diplômes nationaux ou d'université précisés par le règlement préparé par la commission médicale de la fédération sportive concernée, adopté par le comité directeur de la fédération ou, le cas échéant, par le conseil fédéral et approuvé par le ministre chargé des sports (arrêté du 28 avril 2000 fixant la liste des disciplines sportives pour lesquelles un examen médical approfondi est nécessaire en application de l'article 5 de la loi n° 99-223 du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage).

Je soussigné(e).....,

Docteur en médecine, certifie avoir réalisé un examen approfondi et spécifique en date du
..... de Madame, Monsieur.....

né(e) le et avoir constaté qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication à la pratique et à l'enseignement des **Sports de Contacts et disciplines associées**.

Observations :

Signature et Cachet du Médecin



Fédération Française de Kickboxing Muaythai et Disciplines Associées
BPJEPS OCCITANIE / SAISON 2021 – 2022

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Pour les personnes souhaitant utiliser leur CPF, merci de joindre à ce dossier une copie du solde dont vous disposez. Si votre solde est insuffisant pour régler l'intégralité du coût de la formation (1200,00 euros), merci de préciser comment sera réglée la différence.

Une fois les tests de sélection passés, un lien internet du site Mon Compte Formation vous sera envoyé par mail afin que vous puissiez entamer la démarche.

Coût de formation : 1200,00 euros

Coût d'inscription aux tests de sélection : 150,00 euros

- NOM du responsable payeur :
- Participation du stagiaire au coût de la formation : oui - non ;
- Participation du club au coût de la formation : oui - non (**Si oui, joindre l'engagement écrit du Président du club et indiquez le montant.....**) ;
- Financement pris en charge par un opérateur de compétences (OPCO) : oui - non (**Si oui, joindre la photocopie de l'attestation de prise en charge et indiquez le montant :**) ;
- Financement pris en charge par un autre organisme (Conseil Régional, Direction Régionale, Conseil Général, Pôle Emploi, ...) : oui - non (**Si oui, joindre la photocopie de l'attestation de prise en charge et indiquez le montant.....**) ;

REGLEMENT FINANCIER :

La facturation est effectuée en une fois.

En cas de non-paiement des frais de formation par le responsable payeur, le service formation se réserve le droit d'exercer les recours usuels.

Tout départ volontaire n'exonère pas du paiement de la formation au prorata des heures effectuées. La facture devient exigible immédiatement.

CALENDRIER BPJEPS SPORTS DE CONTACT ET DA à MONTPELLIER 2022 - FFKMDA

	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1	<i>Clôture des inscriptions</i>		STAGE EN STRUCTURE		E-learning
2					
3				E-learning	
4					
5		SELECTION	E-learning		
6					
7					E-learning
8					
9					
10				E-learning	
11					
12		Positionnement / formation tuteur et plateforme FOAD	E-learning		
13				BLOC 3 du 13 au 15/05/22	
14		STAGE EN STRUCTURE			E-learning
15		E-learning	BLOC 2 du 15 au 17/04/22		
16					
17				E-learning	BLOC 5 du 17 au 19/06/22
18		BLOC 1 du 18 au 21/03/22			
19			E-learning		
20					
21					
22		E-learning			
23					
24				E-learning	
25					CERTIF UC 1/UC 2
26			E-learning		
27					
28					
29		E-learning			
30					
31				E-learning	

SELECTION : 7H ;
POSITIONNEMENT (3H) + FORMATION TUTEUR FOAD (4H) : 7H ;

HEURES DE FORMATION	
FORMATION EN PRÉSENTIEL (REGROUPEMENT AVEC LES FORMATEURS)	84 H
FORMATION E-learning (via une connexion internet sur notre plateforme E-LEARNING https://claco-ffkmda.univ-lyon1.fr)	96 H
STAGE EN STRUCTURE (JOUR EN FONCTION DE LA STRUCTURE DE STAGE ET DU PROJET D'ACTION (organisation de réunions, appels téléphoniquedémarche de partenariat , rdv partenaire etc...)	210 H
CERTIFICATION	1H
TOTAL HEURES DE FORMATION :	391H

ANNEXE BPJEPS « *Educateur Sportif* » mention « *Sports de Contact et DA* » **(à conserver)**

DEFINITION DE LA FONCTION TUTORALE DANS LE CADRE DE L'ALTERNANCE

L'**alternance**, c'est l'articulation des périodes de formation en structure et en centre de formation.

La **fonction tutorale** : la formation et l'intégration dans l'entreprise ne relève pas du seul tuteur. Il s'agit d'une tâche collective à laquelle toute l'organisation contribue. C'est une politique d'accueil, d'intégration et de formation.

Le **tuteur** est la personne dans la structure à qui a été confiée la tâche de former un stagiaire et de l'accompagner tout au long de la période de formation en entreprise.

1. Les trois fonctions du tuteur

Une fonction **pédagogique** centrée sur la transmission de la qualification et organisée autour de la relation avec l'apprenant.

Une fonction de **management** et **d'encadrement** au sein de la structure.

Une fonction de **socialisation** et **d'accompagnement social** favorisant l'apprentissage des normes de comportement.

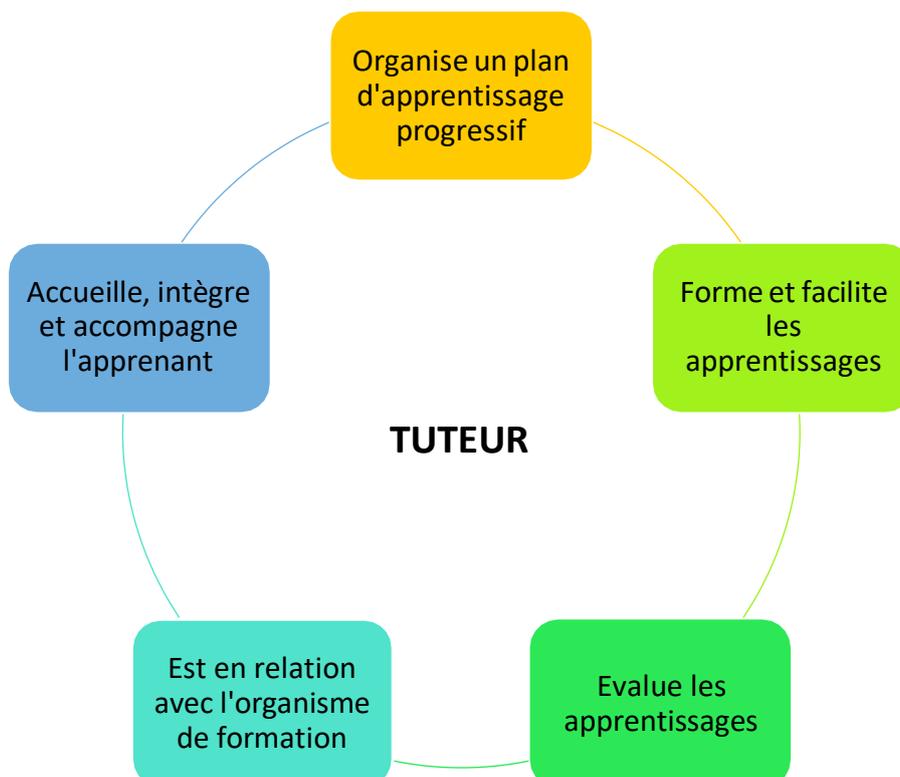
2. Les rôles du tuteur

Le tuteur détermine les postes auxquels l'apprenant est progressivement affecté.

Le tuteur exécute les différentes tâches avec l'apprenant pour, qu'à son tour, il les maîtrise.

Le tuteur contrôle la qualité du travail de l'apprenant et évalue ses progrès.

Le tuteur assure le lien avec le centre de formation dans le cadre de l'alternance.



ANNEXE BPJEPS « *Educateur Sportif* » mention « *Sports de Contact et DA* » **(à conserver)**

LES MISSIONS DU TUTEUR

1. Accueillir

- Préparer l'accueil de l'apprenant dans la structure.
- Prendre contact avec l'organisme de formation.
- Prendre contact avec l'apprenant.
- Informer ses collègues.
- Rassembler les informations relatives à l'entreprise.
- Préparer un planning d'activités.
- Aménager un espace propre à l'apprenant.

2. Qualifier – former

Le rôle central du tuteur est de transmettre son savoir-faire par :

- Une transmission directe
- La facilitation des apprentissages en donnant à l'apprenant la possibilité d'être actif
- La création d'un environnement lui permettant d'apprendre

Il s'agit de :

- Définir des objectifs d'apprentissage précis
- Mettre en place un parcours progressif
- Proposer des situations propices

3. Accompagner

Le tuteur accompagne l'apprenant vers l'acquisition de compétences professionnelles tout au long de la formation. Accompagner, c'est donner du temps et entrer dans un échange. Des entretiens doivent rythmer ce temps et être des moments de régulation.

Le tuteur peut faire écrire l'apprenant sur son activité de travail afin de le conduire à l'analyse de son activité professionnelle pour mieux la maîtriser.

Le tuteur doit utiliser également la plateforme FOAD (Formation Ouverte à Distance) dédiée à la formation afin d'assurer un suivi optimal de son stagiaire.

4. Evaluer

Evaluer les résultats d'apprentissages, les acquis fait partie de l'acte de former.

Evaluer c'est :

- Situer les résultats par rapport aux objectifs visés et par rapport aux attentes initiales
- Identifier et lever les obstacles
- Mesurer les acquisitions à différents moments
 - Au début de la formation : savoir ce que l'apprenant sait déjà et ce qu'il doit apprendre
 - Tout au long de la formation : situer les acquisitions par rapport aux objectifs visés, réguler, améliorer
 - À la fin de la formation : mesurer les acquis pour valider la formation.

Pour évaluer, il faut définir des critères précis et prévoir des situations d'évaluation.



N° SIRET : 507 458 735 00036
N° Prestataire de Formation : 11 93 06306 93
Affaire suivie par :
Responsable du service Formation : anthony.vieira@ffkmda.fr
01.84.21.00.13

DEVIS ET PRESENTATION

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
Spécialité EDUCATEUR SPORTIF
Mention « SPORTS DE CONTACT ET DISCIPLINES ASSOCIEES »
Niveau IV

Volume et durée totale de la formation (avant le positionnement réalisé à l'entrée en formation) :
391 heures, du 12/03/2022 (positionnement) au 25/07/2022 (rattrapage) au CREPS de Montpellier

1. Coût de l'inscription et du positionnement aux tests de sélection : **150,00 euros**
2. Nombre d'heures et coûts de la formation en centre + certification : **181 heures**

Coût Niveau IV - Formation	6,60 euros / heure	
Coût Niveau IV – Certification	12,00 euros / heure	
DESIGNATION	VOLUME HORAIRE	COÛT
Certification	1 heure	12,00 euros
UC 1	41 heures	270,60 euros
FOAD UC 1	46 heures	303,60 euros
UC 2	43 heures	283,80 euros
FOAD UC 2	50 heures	330,00 euros
TOTAL	181 heures	1200,00 euros

3. Formation en situation professionnelle : **210 heures** de stage professionnel selon les textes réglementaires et les besoins de l'employeur ;
4. Descriptif de la formation :
Objectif : La préparation au métier d'éducateur sportif
L'éducateur sportif en « sports de contact et disciplines associées » a une vocation technique et éducative. Il participe à l'élaboration d'une réponse à une demande :
 - De médiation sociale ;
 - D'initiation aux sports de contact et disciplines associées ;
 - De récréation du lien social.L'éducateur sportif en « sports de contact et disciplines associées » :
 - Conduit un projet d'animation, d'initiation et/ou d'entraînement jusqu'au premier niveau de compétition ;
 - Participe au fonctionnement et à la gestion de la (des) structure(s) ;
 - Communique dans son activité et explicite le projet de la structure qui l'emploie, tout en assurant la sécurité des personnes qui pratiquent les activités dont il est responsable. L'offre d'animation concerne tous les publics.
5. Coût de la formation en centre : **1200,00 euros**

*Les données prévisionnelles sont indiquées sous réserve de modification

Fait à Bagnolet
Service Formation / FFKMDA